L'Église Unie du Canada
Conseil général

CG45 WF06 : PM05 Maintien du salaire pour le personnel du Bureau du Conseil général et PM06 Équité salariale dans l'Églisepour l'été 2025

Date réelle du document: août 11, 2025

Les groupes de discussion se sont prononcés massivement en faveur de ces deux propositions, affirmant le principe d'un traitement équitable et d'une harmonisation des pratiques de rémunération entre le personnel ministériel et les personnes employées par les conseils régionaux et le Conseil général, notamment en ce qui concerne les ajustements au coût de la vie et les autres avantages et pratiques de rémunération.

Des participantes et participants ont évoqué les défis posés par le manque de ressources, tant pour les communautés de foi que pour les conseils régionaux et le Conseil général, et ont encouragé une mise en œuvre prudente des propositions.

Par conséquent, l'équipe de la Voie à suivre propose :

Que le 45e Conseil général de 2025 :

- **affirme avec force le principe d'un traitement équitable et d'une harmonisation des pratiques de rémunération entre le personnel ministériel et les personnes employées par les conseils régionaux et le Conseil général;**
- **renvoie les propositions PM05 Maintien du salaire pour le personnel du Bureau du Conseil général et PM06 Équité salariale dans l'Église ainsi que les notes des groupes de discussion à l'exécutif du Conseil général pour une analyse plus approfondie concernant la mise en œuvre.**

Type de document: Way Forward

General Council: GC45

Organisme d'origine: Comité sur les voies à suivre

Status: Adopté avec modifications